



RCS : DIJON

Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1974 B 00030

Numéro SIREN : 300 465 093

Nom ou dénomination : EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 24/03/2015 sous le numéro de dépôt 1871

SANS

VALLEUR

LEGALE

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon

le ...24...MARS...2015
sous le n° A 1371

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

Société Anonyme au capital de 136 000 €
Siège social : 37 rue Elsa Triolet Parc Valmy
21000 DIJON
300 465 093 RCS DIJON

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 31 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze,
et le trente et un janvier, à onze heures,
le conseil d'administration s'est réuni au siège social, sur convocation de son président.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Jérôme BURRIER, président du conseil d'administration et directeur général,
- Monsieur Claude CORNUOT, administrateur et directeur général délégué,
- Monsieur Eric GABORIAUD, administrateur et directeur général délégué,
- Monsieur Patrice LOFFROY, administrateur et directeur général délégué.

La séance est présidée par Monsieur Jérôme BURRIER en sa qualité de président du conseil d'administration, lequel, après avoir fait signer le registre de présence par les membres entrant en séance, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

Monsieur le président rappelle que le conseil est réuni en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'un directeur général délégué, sans remplacement,

Puis, le conseil délibère comme suit sur la question figurant à l'ordre du jour :

DEMISSION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ, MONSIEUR PATRICE LOFFROY

Le conseil d'administration prend acte, à compter de ce jour, de la démission de Monsieur Patrice LOFFROY de ses fonctions de directeur général délégué de la société. En effet, Monsieur Patrice LOFFROY souhaite faire valoir ses droits à la retraite.

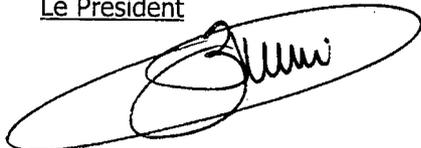
Sur proposition de son directeur général, le conseil décide de ne pas procéder à son remplacement.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par les textes en vigueur et inhérentes aux décisions venant d'être prises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un autre administrateur.

Le Président



Un Administrateur

